

Certificat Préparatoire à l'Assurance

Ce cycle certifiant, co-signé par le CFPA et l'IFPASS de 10 journées permettra aux professionnels de différents horizons d'acquérir les fondamentaux techniques et juridiques de l'assurance pour une intégration plus efficace du secteur.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les apprenants sont capables de :

- Définir l'opération d'assurance et appréhender les contraintes techniques nécessaires à son équilibre
- Classer et caractériser les différentes catégories d'assurances
- Distinguer les différentes formes de sociétés et d'intermédiaires d'assurances
- Cerner les principales dispositions du code des assurances relatives au contrôle des entreprises d'assurances
- Délimiter les droits et obligations des différentes parties au contrat d'assurances
- Rechercher et appliquer les principes juridiques et techniques régissant les contrats usuels, de grande diffusion, en assurances de dommages et de personnes.

Programme

I. Les bases techniques et juridiques de l'assurance

1. L'opération d'assurance et les lois fondamentales de l'assurance
2. Les différentes classifications des assurances
3. Le calcul des cotisations d'assurances
4. Les principes de la réglementation des sociétés d'assurances
5. Les intermédiaires d'assurances
6. Les obligations et les droits des parties au contrat d'assurances.

II. Les principes fondamentaux des assurances de dommages

1. Le principe indemnitaire
2. Les principales assurances de biens
3. Les principales assurances de responsabilité civile
4. Les assurances de type multirisques
5. Les assurances automobiles
6. Les principales conventions de règlements de sinistres
7. Panorama des autres assurances de dommages.

III. Les principes fondamentaux des assurances de personnes

1. Rappel des principes fondamentaux des différents régimes sociaux
2. La répartition et la capitalisation
3. Le principe forfaitaire
4. Les assurances maladie
5. Les assurances contre les accidents corporels
6. Les principales assurances vie
7. Panorama des autres assurances de personnes.

Evaluation

Chacun des trois modules fait l'objet d'une évaluation écrite. La délivrance du certificat est conditionnée à l'obtention d'une note au moins égale à 10 pour chacun des modules.

Pour plus d'infos : 4, rue Van Zeeland, Angle 113 Bd Abdelmoumen [près rue Soumia]
Quartier des Hôpitaux - Casablanca

Tél : +212 5 22 47 65 56 - Fax : +212 22 47 65 57
e-mail : contact@cfpa-maroc.com - site web : www.cfpa-maroc.com